

Retrouvez toutes nos activités et formulaires d'inscription sur notre site web : [caes.inserm.fr](http://caes.inserm.fr)

Ouvrant droit : Agent Inserm actif ou retraité, vacataire ayant 500 heures accomplies.



## Agenda

Célébration 50 ans du Caes :  
15 octobre 2022

Prochain Cnas :  
16 et 17 novembre 2022

Dates limites d'inscription :

### SPORTS

31 octobre - Subventions «stages sportifs» et manifestations sportives».

### VACANCES

12 octobre - Date limite d'inscription aux séjours d'hiver.

### JEUNESSE

29 septembre - Séjours catalogue automne 2022

### LOISIRS-CULTURE

16 septembre - Carnaval de Nice et Fête du Citron à Menton

## Édito



Vous pouvez dès maintenant découvrir le catalogue Vacances Hiver 2022-2023 que nous avons préparé pour vous. Vous y retrouverez les destinations que vous avez plébiscitées et de nouvelles à découvrir dans toute la France.

Nous avons continué d'enrichir notre patrimoine avec de nouvelles acquisitions, à Val Thorens en doublant notre offre à la résidence Gypaète et à Serre-Chevalier en vous permettant de séjourner à la résidence Chantemerle pendant les vacances d'hiver. Pour la première fois le secteur Vacances

propose des séjours promotionnels. Le premier pendant les vacances de fin d'année et d'hiver se situe à La Toussuire au cœur des Alpes et de la vallée de la Maurienne pour un séjour familial ou entre amis dans un chalet Néméa (6 pers.). Et pour vos vacances de printemps le séjour promotionnel vous permettra de vous ressourcer au cœur de la presqu'île de Guérande dans la résidence Les Voiles Blanches (Goélia) à Batz sur Mer.

Le catalogue printemps sera publié dans le courant du mois d'octobre. Depuis cette année vous recevez un questionnaire de satisfaction personnalisé par mail, vos réponses nous sont précieuses pour répondre au mieux à vos attentes.

L'équipe du secteur Vacances Marie-Claude Babron et Patricia Ferrari coresponsables du secteur. Monique Le Sanne, Minh Marrache et Sabrina Younes, gestionnaires du secteur.

## Secteur Vacances

## Actualités

### Billetterie en ligne

La prestation de billetterie en ligne que le Caes met à votre disposition changera à partir du 15 octobre prochain. Pas de panique ! Vous aurez toutes les informations nécessaires avant cette date et nous vous accompagnerons dans la prise en main du nouveau site de billetterie en ligne.

## Chèques vacances

### Connaissez-vous les chèques Vacances à l'Inserm ?

Il s'agit d'une épargne salariale destinée à permettre de financer des séjours de vacances, des loisirs et des activités culturelles, accessible aux agents Inserm sous certaines conditions. La bonification de votre épargne pourra atteindre 30 %. Plus de détails sur [le site de l'Inserm](http://le site de l'Inserm).



[Connectez-vous](#) dès à présent pour connaître vos droits et constituer votre budget pour vos prochaines vacances.

Les chèques vacances sont acceptées pour toutes les propositions du Caes.

## Catalogue

### Hiver - Printemps

2022/2023

Découvrez toutes les destinations, leur description et les tarifs avant subvention sur le [catalogue Hiver Printemps 2022-2023](#).

Date limite de réception :  
Mercredi 12 octobre 2022 séjours hiver



Renseignements et inscriptions auprès de :  
Monique Lesanne :

- 01 82 53 34 35
- [vacances.caes@inserm.fr](mailto:vacances.caes@inserm.fr)
- [monique.lesanne@inserm.fr](mailto:monique.lesanne@inserm.fr)

# Envie d'une escapade ?

En France ou à l'étranger entre les marchés de Noël et les grandes villes européennes vous avez le choix.

Le Caes vous propose de réserver à prix compétitif dans les résidences hôtelières Adagio et Citadines, pour un minimum de deux nuits consécutives (ou une seule si elle est adossée à une activité proposée par le Caes ou votre Clas), et un maximum de 4 nuits consécutives subventionnées au taux standard 10-60 %.



Berlin - Porte de Brandebourg



Budapest - Parlement



Rome - Jules Cesar



Barcelone - Sagrada Familia

## Subventions a posteriori

En dehors des catalogues du Caes, vous pouvez être subventionnés a posteriori pour des séjours proposés par les 40 partenaires agréés par le Caes dont 4 spécifiques pour l'accueil de personnes en situation de handicap. Les séjours doivent être d'au moins 2 nuitées.

Pour plus d'information [consultez notre site](#).



## 50 ans du Caes Inserm

**Il est encore possible de s'inscrire à la soirée d'anniversaire des 50 ans du Caes**

**• Quand ?**

La célébration des 50 ans du Caes aura lieu le 15 octobre 2022 à partir de 18h30.

**• Où ?**

Au Pavillon Wagram (47 Avenue de Wagram 75017-Paris).

Important : Le Pavillon Wagram est accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR).

**• Quel est le programme de la soirée ?**

La soirée commencera par l'intervention de personnalités qui ont joué un rôle au cours de ces 50 ans du Caes. Les discours seront suivis d'un spectacle de magie et d'un cocktail dînatoire. Des animations musicales, des caricaturistes et des animations photo sont prévus tout au long de la soirée. Nous avons pensé aussi aux plus petits qui auront leurs propres animations (clown, maquilleuses pour enfants...).

Tout est réuni pour passer une agréable soirée en honneur de notre chère association.

**• Comment dois-je m'inscrire ?**

Pour s'inscrire il suffit de télécharger le formulaire d'inscription sur le site du Caes et l'envoyer à :

[anniversaire.caes@inserm.fr](mailto:anniversaire.caes@inserm.fr)

**• Ai-je le droit à une subvention pour le transport et l'hébergement ?**

Oui, une subvention a été mise en place pour aider aux frais de transport et d'hébergement des agents actifs et retraités qui souhaitent participer à cet événement.

Une subvention de 65 € (plafond maximum et par personne) pour les agents d'Île-de-France

Une subvention de 150 € (plafond maximum et par personne) pour les agents hors Île-de-France.

S'agissant d'une subvention a posteriori, il est toujours possible de faire une demande d'avance de remboursement au Caes Inserm.

**• Cet événement est-il payant ?**

Oui, un montant de 10 € symboliques est demandé par personne au moment de l'inscription.

Pour plus d'information [consultez notre site](#)

### Billetterie en ligne :

### [billetterie-caes.inserm.fr](http://billetterie-caes.inserm.fr)

**Identifiant :** prenom.nom (en minuscule sans espaces, ni accents, ni ponctuation).

**Mot de passe :** Matricule Inserm (8 chiffres)

Pour toute question concernant la billetterie en ligne, merci de vous adresser à [billetterie.caes@inserm.fr](mailto:billetterie.caes@inserm.fr)

La billetterie sur votre smartphone avec l'application Happy téléchargeable depuis Google Play et App Store.



Consultez toutes les informations du Caes Inserm sur notre site web

[caes.inserm.fr](http://caes.inserm.fr)